

## **1 – PARTICIPANTS**

Les épreuves ADULTES sont ouvertes à tous hommes, femmes, adolescents, licenciés ou non, de 16 ans et plus.

## **2 – LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX**

**C'est une condition obligatoire** pour participer à la course adulte et à la marche nordique. Le document en possession du participant est à joindre, sans faute, à l'inscription.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code de Sport, que les participants sont titulaires de :

- une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Running ou d'un Pass'J'aime courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme
- une Licence délivrée par la FSCF\*, la FSGT\* ou l'UFOLEP\*. Dans ce cas, sur la carte-licence doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition ;
- une licence délivrée par l'UNSS\* ou l'UGSEL\* et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Les titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, de course d'orientation et de pentathlon moderne devront, désormais, présenter un certificat médical de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du sport, de l'athlétisme, ou de la course à pied.

Les autres participants devront fournir un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du sport, de l'athlétisme, ou de la course à pied (ou sa photocopie).

**Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

## **3 – INSCRIPTIONS EN LIGNE**

Inscription uniquement en ligne sur le site du prestataire <https://www.njuko.net/montville2022> avant le jeudi 19 mai 2022 à 20H.

Les coureurs devront saisir leur inscription en ligne et joindre les documents demandés.

Ils devront s'acquitter en ligne du droit d'inscription de la course (11 €), majoré des frais de gestion.

## **4 – DOSSARDS**

Les dossards seront mis à disposition des concurrents le jour de la manifestation entre 17h et 18h45 précises à l'Espace Jean-Loup Chrétien de MONTVILLE. **Se munir d'épingles.**

## **5 – DÉPART ET ARRIVÉES**

Le départ de la course pédestre se fera, pour toutes les distances, en face de la Mairie à 19H.

Le départ de la marche nordique se fera, en face de la Mairie, à 19h10.

Toutes les arrivées se feront devant la Mairie.

## **6 – PARCOURS**

Pour la course pédestre, il s'agit d'un parcours en boucle d'une distance de 5 km.

Trois distances sont prévues : 5 km, 10 km, 15 km.

Pour la marche nordique, il s'agit d'un parcours de 7 km (les 5 km de la course pédestre + une boucle de 2 km).

## **7 – DOUCHES**

Les douches seront mises à la disposition des participants dès leur arrivée.

## **8 - RÉCOMPENSES**

Les résultats et les récompenses seront donnés à l'espace Jean-Loup Chrétien à Montville.

Pour la course pédestre, les récompenses (5, 10, 15 km) seront attribuées aux cinq premières femmes et cinq premiers hommes du scratch et aux premiers CATEGORIE FIXEE PAR L'ORGANISATEUR si non récompensés au scratch.

Pour la marche nordique, les récompenses (7 km) seront attribuées aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes.

## **9 - RÉSULTATS**

Les résultats seront affichés à l'espace Jean-Loup Chrétien après la remise des récompenses et visibles sur le site internet [www.mpse.fr](http://www.mpse.fr) au plus tard 48 heures après la course.

## **10 - CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

## **11 - DROIT D'IMAGE**

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des Foulées Montvillaises ainsi que leur ayant droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées Montvillaises, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et sur le site [www.cb2000.fr](http://www.cb2000.fr), dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

## **12 - RESPONSABILITÉS**

Les candidats reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et être en possession

- d'une licence adaptée (cf. article 2)      Ou      - d'un certificat médical de moins de 1 an

Un de ces documents doit impérativement être joint lors de l'inscription avec le règlement.